



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Sri Lanka

Question écrite n° 95164

Texte de la question

Les principaux donateurs au Sri Lanka se sont retrouvés dernièrement à Oslo pour aider l'île à sortir d'un cycle de violences qui menace la trêve liant le gouvernement sri-lankais et les rebelles tamouls. Tout en affirmant que le cessez-le-feu conclu en février 2002 restait en vigueur, le Norvégien Erik Solheim, principal médiateur de paix au Sri Lanka, s'est dit « préoccupé par le récent regain des violences ». En effet, au Sri Lanka, un responsable politique des LTTE, S. Elilan, a affirmé que la situation sur l'île s'apparentait à une véritable guerre. « La situation ressemble à une guerre. Des personnes sont tuées par des bombes et des tirs d'artillerie. On ne peut plus dire que la paix règne au Sri Lanka ». Entamés lors d'une première rencontre entre représentants de Colombo et des LTTE à Genève en février 2006, les pourparlers sur une consolidation de la trêve sont suspendus en raison de la décision des rebelles tamouls de ne pas y participer pour le moment. Compte tenu de cette situation, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre des affaires étrangères de lui indiquer les intentions du Gouvernement au sujet de ce dossier.

Texte de la réponse

La situation politique à Sri Lanka est préoccupante. Depuis plusieurs mois, des affrontements violents ont repris entre l'armée gouvernementale et les Tigres de libération de l'EELAM Tamoul (LTTE). Ces combats qui, au mois de juillet, étaient circonscrits à l'est de l'île, se sont depuis lors déplacés vers la péninsule de Jaffna, au nord, où des combats ont lieu presque quotidiennement. Ces violences ont fait des dizaines de milliers de déplacés, qui sont venus s'ajouter aux déplacés du tsunami. Selon le Haut Commissariat aux réfugiés, il y aurait près de 200 000 déplacés. Or de nombreuses régions demeurent, pour des raisons sécuritaires ou du fait d'absence d'autorisation, inaccessibles aux ONG et aux agences humanitaire. Par ailleurs, la situation des droits de l'homme dans l'île est extrêmement inquiétante, notamment dans les zones de conflit où se multiplient les assassinats, enlèvements et disparitions non élucidés. La France, comme ses partenaires européens, a exprimé à plusieurs reprises aux autorités sri lankaises sa vive préoccupation devant cette situation. Face aux inquiétudes de la communauté internationale, le Président de Sri Lanka a annoncé il y a deux mois la constitution d'une Commission nationale d'enquête sur une série de violations graves des droits de l'homme, dont l'assassinat en août dernier de dix-sept employés de l'organisation Action contre la faim (ACF). Le travail de cette commission sera suivi et contrôlé par un groupe international indépendant de personnalités éminentes (IIGEP), composé d'une dizaine de personnalités étrangères. L'Union européenne, par la nomination d'un expert, a affiché sa volonté de participer à ce processus. Parallèlement, la France, comme ses partenaires européens, n'a cessé d'exhorter les deux parties à cesser la violence et à renouer le dialogue. En effet, seule une solution politique obtenue par la négociation permettra de trouver une issue acceptable pour l'ensemble des communautés de Sri Lanka et de mettre un terme au conflit. C'est la raison pour laquelle la France et l'ensemble des pays membres de l'Union européenne continuent de soutenir la mission de facilitation du dialogue entre les parties que mène la Norvège.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95164

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 23 mai 2006, page 5284

Réponse publiée le : 30 janvier 2007, page 1018